Image not found or type unknown

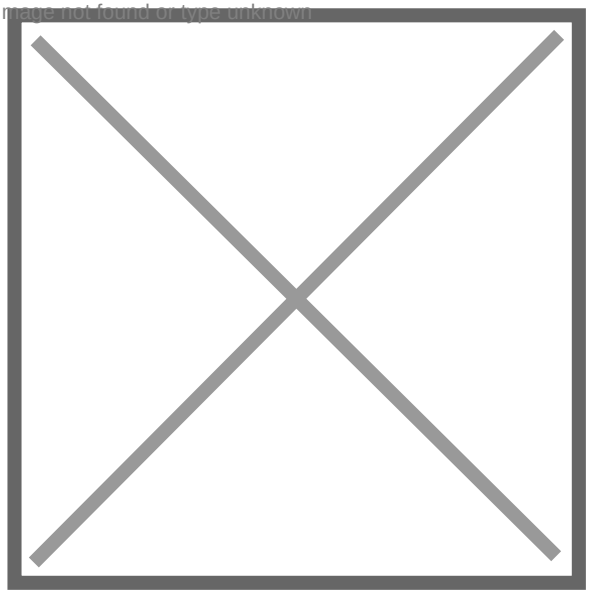

Litige avec un cuisiniste pour un plan de travail non conforme

Par **Dutertre**, le **18/01/2011** à **19:36**

Bonjour,
Nous avons acheté et fait poser une cuisine par Arthur Bonnet. Celle-ci devait être installée fin juin. L'installation a eu lieu à cette date mais le problème c'est que les dimensions du plan de travail ne correspondaient pas au plan défini par le cuisiniste. De plus, un caisson ainsi qu'une porte étaient abîmés. Arthur bonnet les a changés et a commandé un nouveau plan de travail. Début septembre, le poseur installe le caisson et la porte et se rend compte que le nouveau plan de travail n'est toujours pas à la bonne dimension (pour installer ce plan de travail il faut démonter le meuble dans lequel est encastré le réfrigérateur, celui-ci a force d'être démonté a été abimé). Début novembre, le poseur installe enfin le plan qui convient. Estimant avoir subi un préjudice pouvons-nous demander au cuisiniste des dommages-intérêts?
Nous vous remercions pour votre réponse.
Cordialement
Mme Dutertre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés